PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 01 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, premier octobre, à 19 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de **Monsieur BARROS Gérard**, Maire.

Présents : M. Barros, Mme Dulouard, M. Dumont, Mme Cousteaux, M. Bouyat, Mme Brochart, Mme Berger, M. Montorio, M. Fraissinede, Mme Piazza, M. Bourrelly.

Procuration : M. Faustino a donné procuration à M. Bourrelly
Mme Candelon a donné procuration à Mme Dulouard
Mme Limot a donné procuration à Mme Cousteaux

Absent : M. Renaud

Secrétaire : M. Fraissinede a été élu secrétaire.

Date de la convocation : le 25 septembre 2026

APPROBATIONS PROCES-VERBAUX SÉANCES DU 05 JUIN 2026 ET 17 SEPTEMBRE 2026

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les procès-verbaux des séances du 05 juin 2026 et du 17 septembre 2026.

DELIBERATION 2026-10-01/01 : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE Ressource Malause - Exercice 2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément aux dispositions de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable (RPQS) au titre de l'année 2025, établi par le Syndicat Mixte d'Eau Potable (SMEP) Ressource Malause auquel la commune adhère.

Ce rapport présente notamment les indicateurs techniques et financiers du service d'eau potable ainsi que les éléments relatifs à la qualité de l'eau, aux volumes distribués, au rendement du réseau et au prix du service.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par un affichage du rapport dans les lieux habituels.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable 2025 établi par le Syndicat Mixte d'Eau Potable (SMEP) Ressource Malause.

DELIBERATION 2026-10-01/02 : RECENSEMENT POPULATION EN 2027 – COORDINATEUR ET AGENTS RECENSEURS

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que la commune de Goudourville figure dans la liste des communes qui ont à réaliser l'enquête de recensement pour 2027 du 21 janvier 2027 au 20 février 2027.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003, relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2023 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur et de recruter 2 agents recenseurs qui interviendront sur les 2 districts de la commune afin de réaliser les opérations de recensement de 2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **De créer** 2 postes d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations de recensement de la population qui se dérouleront du 21 janvier 2027 au 20 février 2027
- **De désigner** un coordinateur communal.
- **De rémunérer** chaque agent recenseur au tarif établi par l'INSEE
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de ce recensement.

DELIBERATION 2026-10-01/03 : PROPOSITION DE COOPERATION AVEC L'ASSOCIATION FOU'ART :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la sollicitation écrite de Monsieur Brochart, Président de l'Association « Fou'Art », pour présenter un projet de coopération entre la mairie de Goudourville et son association, il lui laisse la parole durant 10 minutes pour exposer sa demande.

Monsieur Brochart par le biais de son association, souhaite mettre en place huit marchés de Noël sur trois sites différents de la commune. L'association s'occupe d'organiser cette manifestation (trouver les exposants, traiter tous les dossiers administratifs, faire la déclaration à la SACEM…) dans le but que pour les années suivantes, la mairie aura à sa disposition tout le déroulé nécessaire pour organiser cette manifestation.

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur Brochart, Monsieur le Maire propose au vote la demande suivante : ***« Est-ce que la mairie de Goudourville s'associe à l'association « Fou'art » pour instaurer des marchés de Noël et autres manifestations à venir ? »***

Au moment de passer au vote, Monsieur le Maire adjoint souhaite que le vote se déroule à bulletin secret, plus d'un tiers des présents votent à main levée cette décision.

Le conseil municipal après avoir voté à bulletin secret à :
3 voix « Pour » (Oui) – **8 voix** « Contre » (Non) – 3 voix « bulletins nuls » (Blanc) ;

- **DECIDE** de ne pas associer la Mairie de Goudourville à l'Association « Fou'Art »

DELIBERATION 2026-10-01/04 : DECISION BUDGETAIRE PORTANT VIREMENTS DE CREDITS AU TITRE DE LA FONGIBILITE N° 2026-07-21/01

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'au vu de la délibération n° 2026-03-12/05 du 12 mars 2026 relative au vote du budget primitif 2026 et notamment l'annexe I-B, autorisant le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, une décision

budgétaire portant virements de crédits au titre de la fongibilité a été prise le 21 juillet 2026 sous le numéro 2026-07-21/01.

CONSIDERANT la nécessité d'abonder les crédits du chapitre 21 pour passer les écritures de travaux supplémentaires sur l'opération 30 ;

DECIDE :

Article 1 : De procéder aux virements des crédits suivants :

Chapitre	Article	Opération	Montant Dépenses	Montant Recettes
21	2183	16	- 8 000.00 €	
	2131	28	- 2 000.00 €	
	2156	28	- 2 000.00 €	
	2131	30		+ 12 000.00 €
Total			- **12 000.00 €**	**+ 12 000.00 €**

Article 2 : La fongibilité en investissement a été votée à hauteur de 7,5 % des dépenses réelles d'investissement :

289 714.29 € x 7,5 % = 21 728.57 €

Résultat : 21 728.57 € - 12 000.00 € = **9 728.57 €**

Le solde des virements de crédits réalisés au titre de la fongibilité après cette décision et qui devra être repris dans la prochaine décision de virement de crédit est le suivant : **9 728.57 €**

- Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision budgétaire n° 2026-07-21/01

NOMINATION PARKING ECOLE « FLORIAN MONTORIO »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'il a été sollicité par plusieurs personnes afin de rendre hommage à l'Adjudant Florian Montorio, tombé au combat lors d'une mission menée dans le cadre de l'opération Daman, au sein de la Force intérimaire des Nations unies au Liban, en nommant le parking de l'école « Florian Montorio ».

Il faudra voir avec le régiment de Montauban l'appellation qu'il souhaite inscrire, ainsi qu'avec la famille.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette initiative

PARRAINNAGE DES CANDIDATS A L'ELECTION PRÉSIDENTIELLE 2027

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'il ne souhaite pas parrainer de candidat pour l'élection présidentielle de 2027. Le conseil municipal approuve cette décision à l'unanimité.

TOUR DE TABLE

Gérard Barros : il informe que le Conseil Départemental demande une participation financière concernant le fond d'aides aux jeunes qui est destiné à soutenir les jeunes en difficulté âgés de 18 à 25 ans. Celle-ci est réalisée lors de l'élaboration du budget à hauteur de 200 €.
Il est remis à l'ensemble du conseil municipal le rapport de candidature EPR2 de Golfech (dossier déposé à EDF de Paris).
Le rapport de l'assainissement collectif révèle qu'il y a trop d'eau claire dans le réseau. Une étude complémentaire est envisagée.
L'association Poly'Valence en deux rives demande la mise à disposition d'un local communal pour pouvoir organiser des ateliers et stocker du matériel.
Une convention avec l'association Guimauve et pain d'épices va être établie donnant accès à un local de rangement de 20m² (sans électricité ni gaz) situé à Lalande.
Monsieur le Sous-Préfet sera présent sur la commune le 05 octobre prochain pour la prise de commandement militaire du capitaine MOUNIER. Une cérémonie aura lieu au château de Goudourville à 14h30. Par la suite Monsieur le Sous-Préfet visitera l'école rénovée et rencontrera les élus de la commune.

Hélène Berger : elle a visité une bonne partie de la commune pour repérer la prolifération d'ambroisie. Elle constate qu'un champ, auparavant infesté, est bien entretenu par les propriétaires.
Elle demande des informations sur les miroirs routiers. Si les miroirs routiers doivent être implantés en agglomération (30 à 50 km/h) et sur le domaine public ils sont à la charge de la commune. S'ils sont implantés sur un domaine privé, ils sont à la charge du propriétaire.

Jennifer Brochart : elle déplore le refus d'association avec Fou'Art suite au vote précédent.
Elle demande des informations concernant le piétonnier.
Elle demande si le massif aux abords du piétonnier appartient à la commune ou au département et demande un entretien.
Concernant les marchés de noël prévus par l'association Fou'art quelles sont les démarches ?
Réponse : il faut s'acquitter d'un droit d'occupation du domaine public sous convention.
Elle demande, également, où en est le passage piéton prévu au rond-point de Lalande.

Silvère Dumont : il informe qu'il rend visite, régulièrement, aux administrés de son quartier.
Les élections sénatoriales ont eu lieu dimanche 27 septembre dernier.

Julien Fraissinède : il déplore la vitesse de circulation « route du stade » qui est limitée à 50 km/h.
Concernant le SMEP, il informe que les travaux de rénovation du réseau sont en cours

Jérémy Montorio : il signale que, depuis quelques temps, une voiture jette ses déchets alimentaires par la fenêtre de sa voiture tout le long de la « route des pigeonniers ».

David Bourrelly : il informe que le Plan Communal de Sauvegarde a été, pour une très grande partie, mis à jour.

Daniel Bouyat : il y a une problématique à la salle polyvalente, de la poussière noire s'échappe des conduits de ventilation. Cela a été signalé à l'entreprise qui a installé le système.

Le prochain conseil municipal aura lieu un mercredi, à 19h, aux alentours de fin novembre / début décembre.

Le Secrétaire	***Le Maire***
FRAISSINEDE Julien	**BARROS Gérard**
Original signé	*Original signé*